



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 115537

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnels des organismes conventionnés chargés, avant la mise en oeuvre du régime social des indépendants, du recouvrement des cotisations et contributions sociales dues au titre personnel des indépendants. L'ensemble de ces missions de recouvrement étant désormais dévolu à l'interlocuteur social unique et aux URSSAF, les personnels, affectés jusqu'à présent à ces missions, salariés de droit privé chargés d'une mission de service public, risquent de perdre leur emploi. Il lui demande de lui préciser les mesures concrètes d'accompagnement que le gouvernement entend prendre en faveur de ces personnels qui ont, pendant de nombreuses années, fait preuve de compétence et d'efficacité et les délais envisagés de la mise en oeuvre de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115537

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 206